

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Convention particulière d'appui financier

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire lauréat, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, représenté par son Président, Anthony VADOT, ci-après désigné « le Bénéficiaire »,

Les collectivités ou EPCI ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD, représentée par son Maire, Frédéric BOUCHET
- Communauté de communes CUISEAUX Intercom', représentée par son Président, Daniel BERTIN
- Commune de SAINTE-CROIX, représentée par son Maire, Joël CULAS
- Communauté de communes Cœur de Bresse, représentée par son Président, Anthony VADOT
- Commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, représentée par sa Maire, Nadine ROBELIN

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.



Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 490 760 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000 € sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la Ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée aux bénéficiaires dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DREAL) ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses, présentés sous couvert du territoire lauréat ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public des bénéficiaires, sous couvert du territoire lauréat .

Article 3 - Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires



Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
 - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.

f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



22 JUL. 2016

Fait à Paris, le 22

Le Président du Syndicat Mixte de la Bresse
bourguignonne



Anthony VADOT

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat



Ségolène ROYAL

Les représentants des bénéficiaires :

Le Maire de la ville de Louhans-
Châteaurenaud
Pour le Maire, Raphaël Stéphane Lebein



Frédéric BOUCHET

La Maire de la commune de Saint-Germain-
du-Bois



Nadine ROBÉLIN

Le Président de la Communauté de
communes CUISEAUX Intercom'



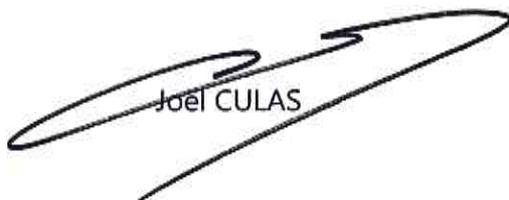
Daniel BERTIN

Le Président de la Communauté de
communes Cœur de Bresse



Anthony VADOT

Le Maire de la commune de Sainte-Croix



Joël CULAS

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,



En présence de l'ADEME,

Nadia BOEGLIN
Directrice Exécutive adjointe
Action Territoriale



Annexe 1

Projet présenté par le Pays de la Bresse Bourguignonne

Fort de leur capacité à travailler ensemble depuis plusieurs années, les décideurs et les acteurs locaux du Pays de la Bresse bourguignonne souhaitent accompagner le territoire dans la transition énergétique afin de limiter sa dépendance énergétique. Pour cela, ils comptent s'appuyer prioritairement sur sa Charte de Pays révisée pour les 10 prochaines années et dont la transition écologique et énergétique correspond à un objectif majeur, sur le programme européen LEADER 2014-2020 intitulé « entrer dans la transition énergétique » et sur le contrat territorial élaboré avec l'ex-Région Bourgogne sur la thématique de la transition énergétique.

Le territoire s'appuiera également sur les dynamiques en cours à l'échelle intercommunale avec notamment l'engagement de Cuiseaux Intercom' sur la Ddémarche, le programme « Habiter mieux », le lancement d'une OPAH et la revitalisation d'un centre-bourg.

Ce dispositif « territoire à énergie positive pour la croissance verte » s'inscrit donc pleinement dans l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique.

Les effets attendus pour le territoire sont multiples : inscription des politiques territoriales dans une logique de transition énergétique, réduction de la consommation/facture énergétique du patrimoine bâti, augmentation du nombre de logements efficaces énergétiquement et réduction de l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements, augmentation de la part d'énergies renouvelables basées sur les ressources locales...

Situé à équidistance des agglomérations de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et de Lons-le-Saunier (Jura), le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne est constitué de 88 communes regroupées en 6 communautés de communes au 1er janvier 2014.

Regroupant 66 565 habitants en 2012, le territoire est structuré autour d'un noyau aggloméré central (centralité bressane) et d'un maillage de pôles d'équilibre et de pôles de proximité de l'espace rural.

Il est traversé par plusieurs voies de communication structurantes notamment dans sa partie Est : l'autoroute A 39 qui rend ce territoire rapidement accessible de Dole, de Dijon et de Lyon ; les routes départementales et le réseau ferré.

Ce vaste territoire rural a su anticiper les enjeux d'avenir en prenant acte très tôt des nouvelles modalités de gestion des prochains outils contractuels.

Le projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte du Pays de la Bresse bourguignonne est le fruit et la suite logique des démarches initiées sur ce territoire notamment dans le cadre de la révision de la Charte de Pays, adoptée en 2013 pour les 10 prochaines années (« Le Pays apparaît comme un maillon indispensable à une transition énergétique et écologique et plus largement vers des modes gestions alternatifs » extrait de la charte p17), dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial et est en lien étroit avec les dispositifs contractuels signés avec la Région Bourgogne fin 2015 (le programme européen LEADER FEADER 2014-2020, le Contrat territorial) sur la thématique de la transition énergétique.



Il s'est appuyé sur un partenariat large et important des différents acteurs du territoire. Ce projet de territoire est en cohérence avec les schémas adoptés au niveau régional tel que le SRCAE et le SRCE.

La consommation d'énergie du territoire est sensiblement identique à celle de la région Bourgogne. En effet, il consomme 2397 GWh et émet 472 kteq CO₂ d'origine énergétique. Les dépenses qui y sont liées représentent 203 M€ soit 3 084 €/hab (source : profil énergétique 2010). Cette dépendance énergétique est due à 3 facteurs caractéristiques d'un territoire rural :

- Un parc de logements anciens : 51% des logements ont été construits avant 1949 et seulement 5% après 2005.
- D'importants déplacements domicile-travail : 53% des coûts énergétiques générés par les transports
- Une population aux revenus faibles : 9% des ménages sont en situation de précarité énergétique et 23% en situation de vulnérabilité énergétique.

S'engager dans cette stratégie de la transition énergétique, c'est apporter au territoire une réponse collective à des enjeux d'aménagement et de développement, autour de 3 objectifs ciblés : réduire la facture énergétique des collectivités locales et des habitants ; structurer des filières pour la production d'énergies renouvelables, pour la rénovation énergétique et pour mieux consommer (circuits-courts) et développer des modes de déplacement doux (voiture électrique, covoiturage, voies vertes, pistes cyclable).

Ce projet est partagé et porté aux différents échelons du territoire (Pays, Communautés de communes...) et s'appuiera sur les initiatives et démarches déjà engagées sur certains secteurs (Ddémarche, revitalisation centre bourg, programme Habiter Mieux, ...).

Les objectifs

À court terme, le territoire souhaite accompagner prioritairement des projets d'investissement en lien avec la transition énergétique : réhabilitation du patrimoine bâti, revitalisation de centre bourg, aménagement durable des espaces publics, aménagement de chaufferie bois, création de voie cyclable...

À moyen terme, le territoire souhaite limiter la dépendance énergétique du territoire : accroître le taux d'autonomie de 20% et réduire la facture énergétique d'au moins 20%.

À long terme, le territoire de la Bresse bourguignonne s'attachera à atteindre les objectifs définis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030, réduire la consommation d'énergie fossiles de 30% en 15 ans et diviser par 2 la consommation d'énergie à l'horizon 2050. Il veillera également à prendre en compte les enjeux et les objectifs définis par la COP 21 et à communiquer sur ce soutien de l'État dans le cadre de sa « mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs publics et privés aux échelles intercommunales afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPos » avec un appel d'offres publié fin mai 2016 (mission cofinancée à 80% par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté au titre du contrat territorial et par le LEADER FEADER 2014-2020).



Annexe 2

Action 1

Intitulé de l'action : Étude de faisabilité pour la création d'un plan d'eau écologique

Maître d'ouvrage : Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD

Description de l'action :

Dans le cadre de sa stratégie de développement de l'activité touristique et de promotion de l'urbanisme durable, la ville de Louhans-Châteaurenaud souhaite réaménager la friche de l'ancienne piscine municipale en un lieu de baignade écologique.

En effet, la ville de Louhans-Châteaurenaud bénéficie d'une situation privilégiée marquée par la présence de l'eau avec ses trois rivières principales (la Seille, le Solnan, la Vallière). Le quartier de Bram en particulier, qui se situe à la confluence entre Solnan & Seille, a vu se développer des équipements de sport et loisirs, en partie tournés vers la rivière, avec notamment un port de plaisance avec une halte nautique, un chemin de halage, une aire de camping-cars, un ponton pour les clubs nautiques (kayak, ...). Jusqu'en 2013, une piscine municipale complétait ces équipements, fonctionnant en lien avec le camping. Aujourd'hui fermée, rendue obsolète par l'ouverture d'une piscine couverte intercommunale (Montée Saint Claude) et inexploitable en raison d'une fuite du bassin principal, cette piscine constitue une friche au plein cœur de cet ensemble. On note aussi la présence d'un verger conservatoire et, sur l'autre rive du Solnan, un parcours pédestre en bord de rivière, avec le sentier des Mares.

Le cadre naturel de la Seille et du Solnan fait l'objet de périmètres de protection qui touchent ce quartier de Bram, avec une zone Natura 2000 et une ZNIEFF.

Au regard de ces caractéristiques, le quartier de Bram bénéficie aujourd'hui d'une attractivité liée à la fréquentation des équipements sportifs et touristiques. Pour autant, il souffre de la présence de nombreuses friches qui ponctuent le paysage urbain et le dévalorisent. Enfin, l'accès à ce quartier depuis le centre-ville se fait par le seul pont sur le Solnan, peu propice au développement des mobilités douces.

Dans cette approche globale, le plan d'eau écologique constitue un point central de la dynamique de rénovation urbaine du secteur. Il consiste à créer une baignade d'eau claire sans traitement par produit chimique, vraie alternative biologique et durable à la piscine traditionnelle. L'entretien est moindre et la filtration d'eau est naturelle.

Ainsi, la Ville de Louhans-Châteaurenaud s'engage dans la préservation de l'eau, ressource précieuse et vitale de notre planète tout en développant l'attractivité de son territoire en se dotant d'un équipement adéquat de par ses performances environnementales et sa grande capacité d'intégration paysagère. À l'image d'un lac naturel, le plan d'eau, ouvert à tous, constituera un lieu de vie pour les hommes, les animaux et les plantes avec le développement de l'écosystème.



Ce projet de baignade naturelle est conçu dans le strict respect des critères sanitaires et se conformera scrupuleusement aux normes scientifiques et légales qui ont été établies. L'aménagement sera réalisé en utilisant des systèmes de pointe qui garantissent l'élimination des substances toxiques mais également des germes qui pourraient être présents.

Calendrier : automne 2016

Animation prévue :

Projet intégré à la communication de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD (inauguration, événementiels, publications et site internet www.louhans-chateaurenaud.fr)

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Indicateurs et objectifs en lien avec la promotion de l'urbanisme durable et écologique :

- Améliorer l'accès au centre-ville et développer les mobilités douces : création d'une passerelle piétons & vélos entre Bram/Breuil sur le Solnan, créer un cheminement continu depuis le chemin de halage jusqu'au camping en bord de rivière...
- Reconquérir les friches et les espaces abandonnés : réhabilitation des abattoirs, reprise du site de la piscine pour le projet de plan d'eau, terrain Novabresse, Chapellerie, site de la DRI.
- Étendre l'offre touristique avec de nouveaux équipements en s'appuyant sur la richesse naturelle du site : création d'un plan d'eau écologique (voir le modèle de La Chapelle Saint Sauveur, sur le site de l'ancienne piscine), création d'une nouvelle offre d'hébergement (exemple de l'hébergement insolite en bord de rivière).

Coûts prévisionnels et plan de financement :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		
Désignation	Montant	Origine	Montant	
Étude de faisabilité pour la création d'un plan d'eau écologique	60 000	TEPCV	24 000	40 %
		CRBFC Contrat de développement fluvestre navigable Seille	24 000	40 %
		Autofinancement	12 000	20 %
Total HT	60 000	Total HT	60 000	100 %

NB. Les aides publiques ne dépassent pas 80 %

Référents en charge de l'action :



- Correspondant politique : BOUCHET Frédéric, Maire de LOUHANS-CHATEAURENAUD
- Correspondant technique : MENOUE Jean-Philippe, Directeur des Services Techniques de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD

Action 2

Intitulé de l'action : Création d'une plate-forme de stockage de bois déchiqueté

Maître d'ouvrage : Communauté de communes CUISEAUX Intercom'

Description de l'action :

Dans le cadre de la démarche engagée sur son territoire, CUISEAUX Intercom' s'est fixé comme objectif de mettre en œuvre la transition énergétique ; l'une des actions répondant à cette finalité est de diminuer la dépendance aux énergies fossiles en développant les énergies locales.

La communauté de communes a sur son territoire une surface arborée de taille importante sur les communes de Cuiseaux et de Champagnat. Une transition énergétique a été entamée il y a quelques années avec l'installation d'une chaudière biomasse sur la commune de CUISEAUX. Dans la continuité de ce projet ambitieux, la communauté de communes s'interroge sur la création d'une plate-forme de stockage de bois déchiqueté. Celle-ci desservirait les six chaufferies bois communales du territoire : celle de CUISEAUX et 5 autres en projet. Le choix des communes prêtes à investir dans une chaufferie bois fait suite à une étude de faisabilité effectuée par le conseil départemental et correspond à des communes où les bâtiments communaux sont en nombre suffisant et proches l'un de l'autre. Elle serait garante d'une bonne qualité du combustible, d'un prix de vente le plus justement établi et permettrait la création d'emplois locaux et non délocalisables. Le prix de vente sera établi de telle sorte qu'il compense justement le coût lié à la production du bois (coupe, sciage, déchiquetage) et le coût de maintenance / gestion de la plate-forme de stockage : aucun excédent ne pourra être perçu par la collectivité.

Calendrier : fin 3ème trimestre 2016 - 2017

Animation prévue :

Projet intégré à la communication de la communauté de communes (inauguration, événementiels, publications et site internet www.cuiseaux-intercom.fr)

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Indicateurs et objectifs en lien avec la production des énergies renouvelables locales
- Approvisionnement de 6 chaufferies.
- Coût du combustible livré en chaufferie : tarif inférieur de 15 à 20% au coût du marché.



Coûts prévisionnels et plan de financement :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		
Désignation	Montant	Origine	Montant	
Construction hangar	160 000	TEPCV	99 250	50 %
Installation pont à bascule	35 000	CRBFC	59 550	30 %
Matériel de mesures	3 500	Autofinancement	39 700	20 %
Total HT	198 500	Total HT	198 500	100 %

NB. Les aides publiques ne dépassent pas 80 %

Référents en charge de l'action :

- Correspondant politique : BERTIN Daniel, président CUISEAUX Intercom
- Correspondant technique : SAUTEREAU Bernard, directeur technique CUISEAUX Intercom'



Action 3

Intitulé de l'action : Rénovation énergétique de 5 logements appartenant à la commune de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE 71 470

Maître d'ouvrage : Commune de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE

Description de l'action :

La commune de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE située à 8 km de LOUHANS, ville pôle du bassin de vie, est propriétaire de bâtiments abritant notamment 8 logements locatifs à caractère social. Un de ces bâtiments est l'ancien bâtiment dit de « La Cure ».

La commune, comme le Pays de la Bresse bourguignonne, s'engage dans la démarche de transition écologique.

L'objet de la présente action est le maintien du patrimoine communal locatif situé en centre bourg, proche des commerces et services existants sur la commune, en bon état et apte à être loué à des personnes à faible revenus par la réhabilitation de 5 logements (T2) conventionnés situés dans un bâtiment R+2 :

- Isolation des façades par l'extérieur ou injection d'isolant dans les cloisons
- Changement des menuiseries extérieures
- Isolation des combles.

L'objectif de performance énergétique de ces travaux de rénovation est le niveau BBC rénovation. L'audit énergétique viendra confirmer la nature des travaux envisagés afin qu'ils permettent une baisse de la consommation énergétique de l'ordre de 40 %.

Calendrier : octobre 2016 à juillet 2017

Animation prévue :

Valorisation de cette action par de la communication sur le territoire de la commune afin d'inciter les citoyens à améliorer leur habitat privé.

Informations des locataires sur l'action menée, coût, gain énergétique, afin de favoriser le bon état des biens et équipements.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Amélioration de la qualité énergétique du bâtiment, validée par un diagnostic préalable et un audit énergétique.

Indicateurs : pourcentage de baisse de la facture énergétique des locataires, objectifs : - 40%

Indicateurs : taux d'occupation des logements, objectifs : 95%

Les objectifs en termes de gain énergétique seront chiffrés (MWh/an) sur la base de l'audit énergétique.



Détails des coûts prévisionnels :

Détail des coûts prévisionnels de l'action 2	
Désignation	Montant total (HT)
Remplacement des menuiseries extérieures	34 800 €
Renforcement de l'isolation de façade	15 000 €
Isolation des rampants sous toiture	12 500 €
Diagnostic thermique et audit énergétique	10 000 €
Maîtrise d'œuvre	9 725 €
Total	82 025 €

Plan de financement :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		
Désignation	Montant	Origine	Montant	
Réhabilitation de 5 logements	82 025	TEPCV	65 620	80 %
		Autofinancement	16 405	20 %
Total HT	82 025	Total HT	82 025	100 %

Référents en charge de l'action :

- Correspondant politique : CULAS Joël, Maire
- Correspondant technique : Bureau Thermicien



Action 4

Intitulé de l'action : Rénovation thermique de la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (MIFE) à LOUHANS

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Cœur de Bresse

Description de l'action :

En vue d'une réduction de la consommation d'énergie, la Communauté de Communes Cœur de Bresse a pour projet la rénovation thermique de la MIFE. Il s'agit d'un bâtiment public qui accueille une partie des services de la Communauté de Communes Cœur de Bresse et différents partenaires dans le cadre de l'emploi et de la formation : Pôle Emploi, Mission d'Information et de la Formation (MIF), Mission Locale Jeunes de la Bresse Louhannaise, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, LUTILEA, Mission Mobilité, BGE Perspectives, Cap Emploi.

Il a été défini pour ce bâtiment, construit en 1992, le programme de travaux suivant pour un coût estimatif de 309 300 € HT :

- Rénovation du plafond (remplacement de l'isolation existante par 25 cm de laine de verre)
- VMC avec composants auto réglables et mise en route en fonction de la détection de CO₂
- Contrôle par GTC et sondes intérieures
- Mise en place de gradateurs d'intensité lumineuse et de détection de présence dans les couloirs et hall d'accueil ainsi que gradateur de lumière dans les bureaux et salle de réunion
- Nouvelles menuiseries sur tout le bâtiment (menuiseries double vitrage à isolation renforcée au gaz Argon)
- Isolation des murs (isolation par l'extérieur : 10 cm de polystyrène expansé).

L'objectif de performance énergétique de ces travaux de rénovation est le niveau BBC rénovation. L'audit énergétique viendra confirmer la nature des travaux envisagés afin qu'ils permettent une baisse de la consommation énergétique de l'ordre de 40 %.

Calendrier :

Date d'obtention des autorisations administratives requises pour mener à bien le projet : septembre 2016
Date de lancement des consultations ou appels à concurrence préalable à l'attribution des marchés de travaux : septembre 2016
Date de lancement des travaux : novembre 2016
Date d'achèvement des travaux : décembre 2017

Bénéfices attendus (indicateurs/objectifs) :

Réduction énergétique

Amélioration proposée	Gain économique (HT /an)
-----------------------	--------------------------



Rénovation du plafond	1400
Nouvelles menuiseries sur tout le bâtiment	500
Isolation des murs	300
VMC avec composants auto réglables et mise en route en fonction de la détection de CO ₂	2200
Mise en place de gradateurs d'intensité lumineuse et de détection de présence dans les couloirs et hall d'accueil ainsi que gradateur de lumière dans les bureaux et salle de réunion	600
Sensibilisation des occupants aux économies d'énergie	1000

La collectivité vise une réduction de la dépense énergétique de 40%. La dépense énergétique se décomposait au titre de l'année 2015 comme suivant :

- électricité : 5 578,02 € HT
- gaz : 7 209,44 € HT

Cela représente un montant total de 12 787,46 € HT.

Le diagnostic énergétique établi préconise un gain énergétique de 6 000 € HT, soit un gain de 46,92 %.

Les objectifs en termes de gain énergétique seront chiffrés (MWh/an) sur la base de l'audit énergétique.

Détail des coûts prévisionnels :

Dépenses	
DESIGNATION	MONTANT € HT
Rénovation du plafond	58 500
Nouvelles menuiseries sur tout le bâtiment	126 000
Isolation des murs	88 800
VMC avec composants auto réglables et mise en route en fonction de la détection de CO ₂	18 000
Mise en place de gradateurs d'intensité lumineuse et de détection de présence dans les couloirs et hall d'accueil ainsi que gradateur de lumière dans les bureaux et salle de réunion	18 000
Total HT	309 300



Plan de financement :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		
Désignation	Montant	Origine	Montant	
Rénovation thermique du bâtiment M.I.F.E.	309 300	TEPCV	114 480	37 %
		Fonds de soutien à l'investissement public	132 920	43 %
		Autofinancement	61 900	20 %
Total HT	309 300	Total HT	309 300	100 %

Responsable politique de l'action : M. Anthony VADOT, Président
Tel : 03 85 76 01 69

Responsable technique de l'action : M. Jean-Henri DUQUET, responsable technique
Tel : 03 85 76 01 69
Mail : technique-cccl@orange.fr



Action 5

Intitulé de l'action : Aménagement d'une Voie Verte

Maître d'ouvrage : Ville de LOUHANS CHATEAURENAUD

Description de l'action :

La commune de LOUHANS CHATEAURENAUD envisage l'aménagement d'une Voie Verte de la route de Branges à la Rue de la Griffonnière, afin de permettre la jonction avec les projets du Conseil Départemental CHALON/LONS. Un parking de départ sera réalisé au niveau du quartier de Gruay sur l'ancienne parcelle SNCF. Le projet prévoit des secteurs partagés, vélos/route mais également des secteurs entièrement réservés aux déplacements doux dès qu'il est techniquement possible de les réaliser. La couche de roulement de la piste cyclable sera traitée en enrobé. Afin de sécuriser cette promenade, des barrières et des bornes en bois ou en matières recyclées ainsi que de la signalétique réglementaire seront mis en place le long du parcours. Les routes les plus circulées, traversées par la voie verte se verront aménagées en secteur limité à 30 km/h, sans que la priorité ne soit donnée aux cyclistes. Du mobilier urbain tel que bancs, poubelles de tri y seront également installés.

Calendrier : fin 2016-2017

Animation prévue :

Le parcours sera agrémenté de parcs à cycles mis à disposition des promeneurs sur des points stratégiques situés proche du centre-ville incitant ainsi les promeneurs à la visite des Arcades et des différents musées, ou encore à faire une pause en famille à l'aire de jeux sur le complexe de la plaine de jeux. Des aires de pique-nique sont également prévues sur cet itinéraire.

Le projet sera intégré à la communication de la Ville de LOUHANS CHATEAURENAUD et plus particulièrement sur son site internet www.louhans-chateaurenaud.fr

Bénéfices attendus (indicateurs/objectifs) :

Cette Voie Verte va permettre la jonction avec les projets du Conseil Départemental pour la voie CHALON/LONS afin de promouvoir et valoriser l'attractivité des territoires et favoriser ainsi l'arrivée d'un nouveau tourisme pour la Bresse. Dans le cadre du développement durable, l'accès au centre-ville se verra ainsi amélioré pour les mobilités douces, avec objectif de réduire l'utilisation des voitures sur ce secteur périurbain.



Détail des coûts prévisionnels :

Dépenses	
DESIGNATION	MONTANT (€ HT)
Travaux (terrassement, empierrement, bordures, VRD, enrobé, résine)	135 853
Équipement (marquage au sol, signalétique, mobilier urbain)	61 617
Total HT	197 470

Plan de financement :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		
Désignation	Montant	Origine	Montant	
Aménagement d'une Voie Verte	197 470	TEPCV	75 988	38,5 %
		FEADER	75 988	38,5 %
		Conseil départemental	6 000	3 %
		Autofinancement	39 494	20 %
Total HT	197 470	Total HT	197 470	100 %

Responsable politique de l'action : BOUCHET Frédéric, Maire de LOUHANS CHATEAURENAUD

Responsable technique de l'action : JACQUARD Pascal, Adjoint DST Ville de LOUHANS CHATEAURENAUD



Action 6

Intitulé de l'action : Rénovation de 10 logements locatifs

Maître d'ouvrage : MAIRIE de SAINT GERMAIN DU BOIS -71330

Description de l'action :

Dans le cadre de cette opération de grande envergure, les bâtiments concernés ne bénéficient pas, d'une part, d'une isolation thermique performante et, d'autre part, d'un dispositif de chauffage économe en énergie (chauffage fioul). Il est indispensable de réaliser les études et travaux nécessaires afin de réduire l'impact sur l'environnement et la facture énergétique payée par les locataires des logements.

Calendrier :

L'étude de l'A.T.D. 71 s'est déroulée sur toute l'année 2015. L'appel à candidatures d'un cabinet d'architecte-maître d'œuvre a été clos le 15/06/16. Choix des élus sur les propositions présentées par le cabinet qui sera recruté au 31/12/16 pour une inscription de la 1^{ère} tranche de travaux sur BP 2017. La réalisation de cette opération devrait se dérouler jusqu'à fin 3^{ème} trimestre 2018.

Animation prévue :

À réception des travaux, il sera demandé à l'ATD 71 de faire une intervention afin de mettre en valeur les travaux liés notamment à la réduction énergétique (gains environnementaux et sociaux) avec parution dans le bulletin municipal et la presse locale. L'information sera communiquée à tous les locataires des logements.

Bénéfices attendus (indicateurs/objectifs) : Bénéfices énergétiques de l'ordre de 40 %

- Gain en terme environnemental
- Gain en terme social (baisse facture énergétique pour les locataires)

Détail des coûts prévisionnels : 1^{ère} tranche de travaux (*)

Dépenses	
DESIGNATION	MONTANT € HT
Honoraires	31 339
Études	7 289
Travaux	232 144
Aléas et imprévus	8 125



Total HT	278 897
-----------------	----------------

(*) nota : Les financements TEPCV porteront sur les travaux en lien avec la transition énergétique, de la première tranche des travaux. Le coût global de l'ensemble des travaux (dont remplacement chaudières) prévus jusqu'à fin 2020 s'élève à 708 000 € HT.

Plan de financement :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		
Désignation	Montant	Origine	Montant	
Travaux d'amélioration de la performance énergétique de 10 logements	232 144	TEPCV	111 422	48 %
		FEADER	74 293	32 %
		Autofinancement	46 429	20 %
Total HT	232 144	Total HT	232 144	100 %

Responsable politique de l'action : ROBELIN Nadine, Maire

Responsable technique de l'action : DUMEY Nathalie, Secrétaire Générale



Annexe 3

Tableau financier de synthèse des actions financées par le FFTE dans le cadre de cette convention

Intitulé des actions	Bénéficiaires	Montant total de l'action (dépenses éligibles, € HT)	Fonds TEPCV
Action 1 Étude de faisabilité pour la création d'un plan d'eau écologique	Ville de Louhans-Châteaurenaud	60 000	24 000
Action 2 Création d'une plate-forme de stockage de bois déchiqueté	Communauté de communes Cuiseaux Intercom'	198 500	99 250
Action 3 Rénovation énergétique de 5 logements	Commune de Sainte-Croix	82 025	65 620
Action 4 Rénovation énergétique du bâtiment M.I.F.E.	Communauté de communes Cœur de Bresse	309 300	114 480
Action 5 Aménagement d'une Voie Verte	Ville de Louhans-Châteaurenaud	197 470	75 988
Action 6 Rénovation de 10 logements locatifs	Commune de Saint-Germain du Bois	232 144	111 422
Total		1 079 439	490 760 €



Annexe 4

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Commune de Louhans

Adresse du bénéficiaire : Mairie, 1, rue des Bordes 71500 LOUHANS

N° SIREN : 217 102 631

N° SIRET : 217 102 631 00017

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00499	D7140000000	79

071014 - 0 TRESORERIE DE LOUHANS

Caractéristiques du poste

Code indemnité de responsabilité 03

Propriété de l'immeuble Location secteur public

Logement de fonction OUI

[Retour aux coordonnées du poste](#)

[Retour à l'accueil](#)

[Liste des structures du département](#)

[Liste alphabétique](#)

Fonctions exercées dans le poste

Établiss.publics de santé - EPS

Municipal

EPCI

Ets publics soc - médicaux sociaux EPSMS

[rechercher collectivités gérées \(SPL\)](#)

Liens avec d'autres structures

Structure de centralisation comptable : 071000-0

Coordonnées bancaires

RIB

Code flux Auto / Classique Code banque Code guichet N° compte Edition RIB

053 Automatisé 30001 00499 D7140000000 - 79 *

IBAN

Code flux Auto / Classique ZONE1 ZONE2 ZONE3 ZONE4 ZONE5 ZONE6 ZONE7 BIC associé
053 Automatisé FR58 3000 1004 99D7 1400 0000 079 BDFEFRPPCCT



Nom du bénéficiaire : Communauté de communes CUISEAUX Intercom'

Adresse du bénéficiaire : Mairie, 1, place Le Bourg 71480 VARENNES SAINT SAUVEUR

N° SIREN : 247 100 480

N° SIRET : 247 100 480 00091

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00499	C7190000000	56

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE CUISEAUX
6 PL PUVIS DE CHAVANNES
71480 CUISEAUX

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00499 C7190000000 56
IBAN : FR58 3000 1004 99C7 1900 0000 056
BIC : BDFEFP33



Nom du bénéficiaire : Commune de SAINTE-CROIX

Adresse du bénéficiaire : Mairie, 71470 SAINTE CROIX

N° SIREN : 217 104 017

N° SIRET : 217 104 017 00017

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00499	D7100000000	21

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE CUISERY-MONTPONT-MONTRET
PL DE L'ARQUEBUSE
71290 CUISERY

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00499 D7100000000 21

IBAN : FR58 3000 1004 99D7 1000 0000 021

BIC : BDFEFRPPCCT



Nom du bénéficiaire : Communauté de communes Cœur de Bresse

Adresse du bénéficiaire : 1, place Saint-Jean 71500 LOUHANS

N° SIREN : 200 042 380

N° SIRET : 200 042 380 00010

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00499	D7140000000	79

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE LOUHANS
39 RUE DES BORDES
71500 LOUHANS

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00499 D7140000000 79
IBAN : FR88 3000 1004 99D7 1400 0000 079
BIC : BDFEFRPPCCT



Nom du bénéficiaire : Commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS,

Adresse du bénéficiaire : Mairie, 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

N° SIREN : 217 104 199

N° SIRET : 217 104 199 00013

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00275	G7170000000	83

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE SAINT-GERMAIN-DU-BOIS-MERVANS
47 ALL DE LA BALME
71330 ST GERMAIN DU BOIS

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00275 G7170000000 83

IBAN : FR89 3000 1002 75G7 1700 0000 083

BIC : BDFEFRPPCCT

